

Patrimoine
DU PAYS DE
MAYENNE



LES CAHIERS DU PAYS DE MAYENNE

Histoire
de
l'imprimerie
à
Mayenne



Le tournant du siècle 1895-1920

2015



12 €

Sommaire

Résumé du tome I (*Les origines 1790-1895*)

Le tournant du siècle (1895-1902)

Mayenne-Journal et son imprimeur François Bouly
La reprise de l'imprimerie de la rue Pasteur par Émile Soudée et Charles Colin
Henri Jouve à Paris (1880-1902)

La mise en place de l'imprimerie industrielle du XIX^e

Henri Jouve à Mayenne
La reconversion de l'imprimerie Colin

Les productions des imprimeurs industriels (1904-1914)

Colin et les grands éditeurs parisiens
Les productions d'Henri Jouve

Les « imprimeurs de ville »

L'imprimerie de *Mayenne-Journal*
Poirier-Béalu et les frères Poirier
Un nouveau venu, Joseph Lechevrel

Les ouvriers du livre - 1^{re} génération (1872-1911)

L'évolution des effectifs des entreprises mayennaises
Le profil atypique de l'effectif mayennais
Les conditions de travail et de rémunération
Les grèves de 1908 et 1909
Galerie de quelques portraits reconnus dans les recensements

L'imprimerie en état de guerre (1914-1918)

Les effets immédiats de la mobilisation
Les livres de guerre
La reprise contrariée de 1917
Les imprimeurs de ville et les journaux locaux

L'immédiat après-guerre

La crise de 1919, l'évolution des productions et de la main-d'œuvre
Les perspectives d'avenir

Chaulin-Servinière saisit cette occasion et assigne Soudée à comparaître devant le tribunal correctionnel de Mayenne pour injures et diffamations. Le jugement est rendu à l'audience du 19 juin suivant. Le tribunal ne reconnaît pas le caractère punissable des injures de Soudée puisque ces dernières ont été provoquées par les propos antérieurs de Chaulin-Servinière, il renvoie les deux protagonistes dos à dos. Il retient le délit de diffamation, mais en limite les effets en raison des circonstances ; Soudée est condamné aux dépens avec une amende de 50 F. Ce maigre résultat mécontente Chaulin-Servinière qui fait appel auprès de la Cour d'Angers. Le 5 décembre, cette dernière confirme le jugement de Mayenne. Soudée estime avoir « obtenu entière satisfaction » dans ses commentaires sur l'affaire.

Les esprits sont loin d'être calmés, l'escalade se poursuit et l'on finit par en venir aux mains dans l'épisode suivant. Le vendredi 16 avril 1897, une altercation survient dans le café Bigot entre Soudée et Coignard, directeur de l'école d'agriculture de Beauchêne. Ce dernier refusant le salut de Soudée finit par lui donner une paire de gifles ; il est donc poursuivi devant le tribunal correctionnel de Mayenne par Soudée. Il est modestement condamné à une amende de 25 F. À la sortie du tribunal, Chaulin-Servinière est obligé d'intervenir auprès de ses partisans pour éviter une nouvelle bagarre. Les commentaires de *Mayenne-Journal* sombrent dans la caricature la plus grotesque ; la tribune de sa « une » du 20 juin inverse les décisions du tribunal et proclame l'acquiescement de Coignard et l'exécution de Soudée !

3^{me} Année. — N° 25. Le Numéro : DIX CENTIMES Dimanche 20 Juin 1897.

MAYENNE-JOURNAL

Organe Républicain de l'Arrondissement de Mayenne
PARAISANT LE DIMANCHE

Directeur politique : CHAULIN-SERVINIÈRE, Député. — Rédacteur-Gérant : F. BOULY

ABONNEMENTS Mayenne, Ile-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Manche... 6 fr. par an. Orne et Sarthe... 7 fr. — Autres départements... 7 fr. — Les abonnements sont payables d'avance, partent du 1 ^{er} ou du 15 de chaque mois, et se continuent jusqu'au contraire.	BUREAUX : 36, GRANDE-RUE, A MAYENNE Aux termes du décret du 28 décembre 1870, les annonces judiciaires et insertions légales peuvent être insérées dans MAYENNE-JOURNAL . Les ABONNEMENTS sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.	INSERTIONS Annonces judiciaires et diverses... 20 c. la ligne. Réclames (2 ^e page)... 40 — On traite à forfait pour les annonces répétées ainsi que pour celles sortant de cette origine.
---	---	--

HISTOIRE D'UNE PAIRE DE GIFLES (Suite et fin)

Acquiescement de M. Coignard. — Exécution de M. Soudée

Les polémiques abondantes et incessantes suscitent un surcroît d'activité dans les rédactions des deux journaux. Pour y faire face, on procède à l'embauche de nouveaux collaborateurs au cours de l'année 1897.

Le 4 juillet, *Le Messenger de Mayenne* annonce l'arrivée de deux journalistes originaires de Bagnolet surnommés Bouzingot et Bicoquet (*sic*)⁴.

FONDATEUR : M. E. SOUDÉE
Directeur-Rédacteur en Chef : M. GROS-GOÛAT
COLLABORATEURS : BOUZINGOT ET BICOQUET
Adresser tout ce qui concerne la rédaction et l'administration à M. E. SOUDÉE, imprimeur, rue des Ouches, à Mayenne

De façon concomitante, *Mayenne-Journal* s'adjoint les services d'un publiciste originaire du journal parisien *L'Intransigeant*, M. Massonneau, né le 11 décembre 1861 à Paris 18^e. Ce dernier connaît bien Chaulin-Servinière. Son arrivée provoque des changements importants dans l'administration du journal.

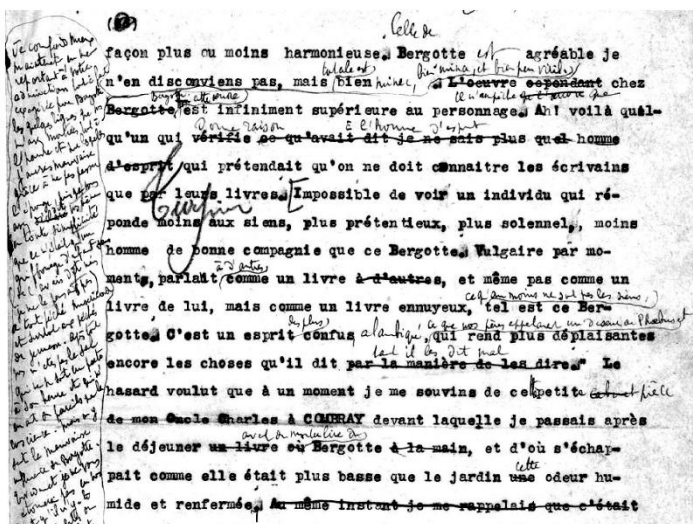
⁴ Bouzingot désigne un cabaret ou un tintamarre et fait aussi référence aux émeutiers de la Monarchie de Juillet. Bicoquet est le nom donné à un casque pointu du Moyen-Âge.

Proust imprimé à Mayenne en 1913 pour Grasset

Au début de l'année 1913, Marcel Proust n'a pas trouvé d'éditeur pour son roman. Son audience est limitée à quelques cercles littéraires où il possède la réputation d'un écrivain mondain produisant quelques feuilles pour *Le Figaro*. Son manuscrit a été refusé par Le Mercure de France, Fasquelle, Ollendorff⁵⁰, ainsi que la NRF représentée par Gide et Schlumberger. En février 1913, il fait appel à René Blum, jeune frère de Léon Blum et collaborateur de Grasset, afin qu'il intervienne en sa faveur auprès de l'éditeur. En cas de refus, il évoque *Vers et Prose* imprimé à Mayenne chez Jouve. Après l'envoi du manuscrit et son examen par Grasset⁵¹, un contrat est signé le 11 mars où, selon la volonté de Proust, l'ouvrage est prévu à compte d'auteur. L'écrivain souhaite en effet conserver la maîtrise complète de son livre et sa pleine propriété. Le 18 mars, il reçoit un spécimen typographique dont il trouve « *les caractères un tout petit peu petits...* ». Grasset expédie ensuite les dactylographies de l'ouvrage à son principal imprimeur de l'époque, Colin à Mayenne. Une première épreuve de huit pages est en effet achevée et expédiée le 31 mars.

Deux types de documents permettent de connaître la façon dont l'ouvrage a été composé à Mayenne, les dactylographies envoyées à l'imprimeur et les épreuves d'imprimerie réalisées par ce dernier. Les nombreuses péripéties qui accompagnent cette production sont rapportées dans les correspondances échangées entre Proust, Grasset, Colin et divers destinataires ; la plupart d'entre elles ont été publiées par Philip Kolb chez Plon⁵².

Les dactylographies de Proust



Partiellement dactylographiées, les copies⁵³ envoyées à Mayenne sont archivées à la BnF. Numérisées, elles sont disponibles sur le site Gallica, à l'écran et au format pdf. Elles sont identifiées sous trois numéros d'archivage correspondant aux trois parties initialement prévues pour ce premier volume⁵⁴.

Ces documents ressemblent beaucoup plus à un brouillon de travail qu'à une véritable dactylographie prête pour une saisie rapide et fiable.

Extrait d'une page « dactylographiée » avec le nom du typographe mayennais, Turpin, désigné pour composer cette page à partir du crochet (Gallica, NAF 16735, pdf p. 200).

⁵⁰ Réponse d'Ollendorff souvent citée : « *Je suis peut-être bouché à l'émeri, mais je ne puis comprendre qu'un monsieur puisse employer trente pages à décrire comment il se tourne et se retourne dans son lit avant de trouver le sommeil* ».

⁵¹ Contrairement aux autres éditeurs, Grasset manifeste un vif intérêt pour cette œuvre, « *Votre manuscrit contient une matière formidable* », écrit-il à Proust dès le 3 mars.

⁵² *Correspondance de Marcel Proust 1913*, tome XII, texte établi, présenté et annoté par Philip Kolb, Plon 1984.

⁵³ La « copie » est le terme employé dans l'imprimerie pour désigner le texte manuscrit, dactylographié ou déjà imprimé remis au typographe pour être composé.

⁵⁴ NAF 16733, 16734 et 16735, correspondant aux chapitres *Combray*, *Un amour de Swann*, et *Noms de pays*.

POINTS DE VENTE DE NOS CAHIERS

MAYENNE :

- OFFICE DE TOURISME
- LIBRAIRIE « LE MARAIS »
- MAISON DE LA PRESSE
- PERMANENCES « PATRIMOINE DU PAYS DE MAYENNE »

LAVAL :

- LIBRAIRIE « CORNEILLE »

